

**1312 - Outils de mise en oeuvre du PDALPD**

**AIVS "Habitat et humanisme gestion Alsace"  
- Mise en oeuvre d'une plateforme de  
logements du parc privé à loyer accessible**

**Rapport n° CP/2013/172**

**Service gestionnaire :**

Direction de l'habitat et de l'aménagement durable

**Résumé :**

Le présent rapport concerne la mise en oeuvre d'une plateforme de logements à loyers accessibles du parc privé dont l'objet est de mutualiser l'offre de logements accessibles sur le département, de recenser les demandeurs potentiels au sein du public du plan départemental d'action pour le logement des personnes défavorisées (PDALPD) et enfin de mettre en relation l'offre et la demande en proposant une sécurisation des propriétaires tout en adaptant la gestion locative aux difficultés des locataires.

L'agence immobilière à vocation sociale (AIVS) "Habitat et Humanisme Gestion Alsace" a été créée pour répondre aux orientations du plan départemental d'action pour le logement des personnes défavorisées (PDALPD).

L'AIVS a mis en place et anime depuis avril 2012 une plateforme de logements à loyer accessible du parc privé. Cette plateforme doit regrouper l'offre de logements à vocation sociale du parc privé, ainsi que le public potentiel de cette offre, recensé parmi le public du PDALPD et les ménages à faibles ressources.

De plus, HH Gestion Alsace propose la mise en relation de l'offre et de la demande entre le propriétaire et le locataire. Cette intervention sociale est limitée à la médiation. Il est proposé également aux propriétaires adhérant à la plateforme de confier, s'il le souhaite, un mandat de gestion à HH Gestion pour une sécurisation plus forte (gestion locative adaptée).

En 2012, HH Gestion Alsace a pris 130 logements en gestion, essentiellement sur la CUS (80%). En 2013, l'AIVS va concentrer son action sur la mobilisation des logements hors CUS avec un objectif quantitatif départemental de 150 logements.

Le plan de financement prévisionnel du dispositif est le suivant:

<b>Financeurs</b>	<b>Montant</b>	<b>%</b>
Etat	20 000 €	33 %
<b>Département</b>	<b>14 400 €</b>	<b>24 %</b>
CUS	20 000 €	33 %
Participation des usagers	5 600 €	10 %
<b>Coût de l'action</b>	<b>60 000 €</b>	<b>100 %</b>

Ce projet représente un coût annuel de 60 000 €. Il est proposé que le Département renouvelle son financement à hauteur de 14 400 €, soit une subvention à la baisse de 4% par rapport à 2012.

Code de l'enveloppe budgétaire	Imputation M 52	Crédits prévus sur l'enveloppe (BP, DM, reports)	Crédits disponibles (non engagés)	Crédits proposés
24284	65-6574-72	128 000,00 €	122 258,52 €	14 400,00 €

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

*La commission permanente du Conseil Général, statuant par délégation et sur proposition de son président, décide d'attribuer à HH gestion Alsace une subvention de 14 400 € pour la mise en oeuvre d'une plateforme de logements du parc privé à loyer accessible en 2013.*

*Elle approuve, par ailleurs, la convention d'attribution de subvention à intervenir entre HH Gestion Alsace et le Département, et autorise son président à signer cette convention.*

Strasbourg, le 15/02/13

Le Président,



Guy-Dominique KENNEL